

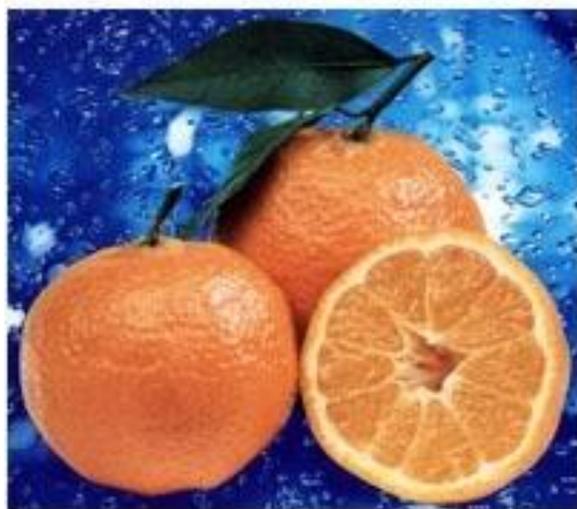
INFO 244

« Non au 19 mars »

VOICI quelques articles de presse retenus à votre attention :

Avant Propos : La ville de **MISSERGHIN** (département d'Oran)

Misserghin est située sur la route nationale N2 Oran-Aïn Témouchent-Tlemcen et possède une gare sur la ligne de chemin de fer Oran-Aïn Témouchent. Son nom serait un toponyme berbère signifiant « Les Lieux chauds ».



A la date de sa fondation comme village de colonisation, le 26 novembre 1844, Misserghin comptait 175 habitants.

En 2009 = 26 554 habitants

Histoire de la commune

C'est à Misserghin que fut créée la clémentine par le Frère Clément en 1892, lorsqu'il était directeur des cultures de l'orphelinat local. Le Frère Clément (Vincent Rodier de son nom civil) est né à Maleveille dans le PUY-de-Dôme en 1839 - décédé à Misserghin en 1904. Il était missionnaire de la Congrégation des Frères du Saint-Esprit (les Spiritains) : <http://www.spiritains.org/qui/figures/carte/frclement.htm>



C'est à Misserghin que fut créée la clémentine par le Frère Clément en 1892, lorsqu'il était directeur des cultures de l'orphelinat local. Le Frère Clément (Vincent Rodier de son nom civil) est né à Maleveille dans le PUY-de-Dôme en 1839 - décédé à Misserghin en 1904. Il était missionnaire de la Congrégation des Frères du Saint-Esprit (les Spiritains).

Selon une tradition, il y avait alors sur le terrain de la propriété, au bord de l'Oued Misserghin, un arbre non cultivé qui avait poussé là parmi les épines ; ce n'était pas un mandarinier. Ni un oranger. Ses fruits, plus rouges que les mandarines, étaient d'une saveur délicieuse et de plus n'avaient pas de pépins : c'est ce que devait apprendre au Frère Clément un jeune arabe qu'il avait surpris à en déguster. Intéressé par cette espèce de fruits, Frère Clément prit sur lui la décision de faire des greffes avec greffons pris à l'arbre miraculeux (pollinisation des bigaradiers "oranges amères" par les mandariniers voisins) et l'opération réussit. On multiplia les greffes, et au nouvel arbre qui ne possédait pas de nom particulier, appelé la mandarine du père Clément, on donna celui de clémentine... "

En 1902, le professeur Trabut, de la société horticole d'Alger, publia dans la revue horticole française le premier article décrivant la clémentine. Le tout premier clémentinier commun introduit en Corse fut planté en 1925 par M. Don Philippe Semidei à Figaretto, sur la plaine orientale de l'île.

http://marcelgrauls.be/index.php/journalistiek_werk//clementine_mandarine_sans_pepins

L'ORPHELINAT :



Fondé en 1851, par le père Abram après l'épidémie de choléra de l'automne 1849, quand l'Algérie connut de grandes difficultés, de nombreux orphelins étant à la rue. Abram va découvrir une source dans une grotte (appelée grotte de la Vierge). Grâce à elle, il a l'idée d'édifier une pépinière et une école d'horticulture pour ses orphelins.

Un lien intéressant sur les orphelins : <http://www.sempere.info/BeniAmran/page-90-%20orphelins.html>



[Misserghin : Grotte de la Vierge]

Abram est un prêtre originaire de Puisserguier (Hérault). Né en 1812 il décède en 1892.

NOTORIETE :

Le docteur Chérif Sid Cara a été maire de Misserghin (il le restera jusqu'en juillet 1962). Voir à son sujet ce lien : <http://www.salan.asso.fr/Biographies/sidcara.htm>)

Un petit coucou à mon amie Josette G. qui est native de cette ville.



Si vous souhaitez en savoir plus sur Misserghin, cliquez SVP sur un de ces liens :

http://encyclopedie-afn.org/Historique_Misserghin_-_Ville

<http://www.cerclealgerianiste.asso.fr/contenu/villes327.htm>

http://alger-roi.fr/Alger/agriculture_algerienne/textes/1_clementine_afn48.htm

<http://oran2.free.fr/EGLISES%20D%20ALGERIE/M/slides/MISSERGHIN%20-%20LA%20GROTTE%20NOTRE%20DAME%20DE%20LOURDES.html>

<http://tarambana.over-blog.com/article-oran-jadis-misserghin-39360194.html>

TOUT AU LONG DE CETTE INFO QUELQUES PHOTOS DE MISSERGHIN SONT AFFICHEES.

NOTE A L'ATTENTION DE NOS LECTEURS :

Si pour des raisons diverses vous ne recevez pas l'INFO momentanément, MERCI de bien vouloir accéder au site de NOTRE JOURNAL en cliquant sur ce lien :

<http://notrejournal.info/ROSSO-pour-la-memoire-au-present>.

1/ Meurtre d'un Sénégalais à Rabat : les actes racistes violents en hausse au Maroc ?

<http://www.jeunefrique.com/Article/ARTJAWEB20130820091444/senegal-maroc-immigration-racismemeurtre-d-un-senegalais-a-rabat-les-actes-racistes-violents-en-hausse-au-maroc.html>



[Des Sénégalais portent, le 19 août, le cercueil de leur compatriote tué à Rabat. © AFP]

De 200 à 300 personnes se sont rassemblées, le 19 août à Rabat, en hommage à un immigré sénégalais tué la semaine dernière. Une manifestation sur fond de crainte d'une montée des actes racistes au Maroc.

Ismaïla Faye, âgé de 30 ans, immigré sénégalais, a été tué le 12 août près de la gare routière de la capitale, de plusieurs coups de couteau, selon les premiers éléments de l'enquête. Une altercation avec un Marocain à propos d'une place dans un autocar serait à l'origine de ce décès, a rapporté l'agence MAP, selon laquelle le meurtrier présumé a été interpellé vendredi.

Racisme ou "cas isolé" ?

Le 19 août, dans l'après-midi, l'hommage à la mémoire du jeune homme a eu lieu devant la morgue de Rabat, à la veille du transfert de sa dépouille au Sénégal. Diverses associations d'immigrés ainsi que l'Association marocaine des droits humains (AMDH, indépendante) avaient appelé dans un communiqué à participer à ce rassemblement "en hommage aux immigrés **victimes du racisme au Maroc**".

"C'est juste la goutte qui a fait déborder le vase (...). Les relations entre le Maroc et le Sénégal, c'est plus qu'une simple amitié. Mais on remarque ces derniers temps qu'il y a trop d'agressions contre des Noirs", a déclaré une étudiante sénégalaise âgée de 20 ans, Anna Bynes.

À l'inverse, un représentant de la communauté sénégalaise, Job Adama, a refusé de voir dans ce meurtre un symptôme d'une montée du racisme. "Ce qui est arrivé est une tragédie. Mais c'est un cas isolé, et cela aurait pu arriver n'importe où", a-t-il expliqué.

Présent lors du rassemblement, l'ambassadeur du Sénégal, Amadou Sow, n'a fait aucun commentaire sur le sujet.

Selon des associations locales, de 20 000 à 25 000 immigrés originaires du Sud du Sahara se trouvaient fin 2012 sur le sol marocain. Le royaume est de plus en plus considéré comme un pays d'accueil et non de simple transit.

2/ La sûreté nationale célèbre les deux événements : Deux dates clés

L'offensive du nord-Constantinois et le congrès de la Soummam ont été visités, hier, à l'occasion du forum de la sûreté nationale qui a célébré à sa façon la journée nationale du Moudjahid, qui coïncide avec le 20 août.

L'offensive du nord-Constantinois et le congrès de la Soummam ont été visités, hier, à l'occasion du forum de la sûreté nationale qui a célébré à sa façon la journée nationale du Moudjahid, qui coïncide avec le 20 août. Une date chargée d'histoire, soutient Abdelhafid Amokrane, ancien officier de l'Armée de libération nationale (ALN) et ex-ministre des Affaires religieuses. « Il faut savoir que la glorieuse Révolution de Novembre 1954 a eu plusieurs étapes historiques, et la date du 20 août en fait naturellement partie », a-t-il indiqué à l'école de police de Châteauneuf (Alger) en présence du président de l'association « Machaâl Chahid », Mohamed Abbad. Deux événements « majeurs » et « déterminants » dans la Révolution algérienne ont eu lieu, en effet, lors de cette date, à une année d'intervalle toutefois. Le 20 août 1955 d'abord, avec cette offensive du nord-Constantinois mené par le héros Zighoud Youcef **contre l'ennemi français** et lancée en plein jour, à midi plus précisément.

C'était le 1er jour de Moharem de l'année hégire 1375. Une étape « clé » dans le combat libérateur, au regard de son « ampleur » et de son « influence » sur le cours de la Révolution armée. Cependant, le prix à payer fut fort, **1.200 morts côté algérien**. Mais l'impact de cette offensive, qui a eu lieu dans 25 villes, a été retentissant, assure Mohamed Salah Bouslama, l'un des témoins de cette opération. « Zighoud Youcef comptait à l'époque faire comprendre à l'opinion internationale que la cause algérienne était juste. Le combat était légitime et la Révolution était menée par tout un peuple, pas uniquement, comme le prétendait le colonialisme, par un groupe de terroristes. L'objectif a été largement atteint », a-t-il affirmé en faisant remarquer que les renseignements français n'ont rien vu venir tant le secret était jalousement gardé par les initiateurs de l'offensive. Mohamed Salah Bouslama confie néanmoins qu'avant l'offensive du 20 août 1955, Zighoud Youcef avait organisé deux autres actions, certes de moindre envergure et qui restent à ce jour méconnues sinon rarement évoquées. La

première a eu lieu le 8 mai 1955 et la seconde le 5 juillet 1955. Les deux opérations ont ciblé plus particulièrement les colons et les harkis....

Si vous souhaitez lire l'intégralité, cliquez SVP sur ce lien : <http://www.elmoudjahid.com/fr/actualites/45132>

Ndlr : C'est bien la première fois que je constate une minoration dans les chiffres avancés par les algériens. Jusqu'à présent leur bilan fut toujours de dire **12.000 morts** pour le 20 août 1955. Aurait-il du progrès dans l'air ou peut être s'agit-il d'une erreur de frappe... Par contre aucun mot sur les assassinats de civils innocents (femmes et enfants inclus) et désarmés, **mentionnés ennemis**, par le HEROS que je nomme CRIMINEL de GUERRE. Il est vrai qu'il a réussi le tour de force de faire des émules dans les années 1990 lors de la guerre civile des islamistes contre le pouvoir algérien. Même méthode assassine mais là pas du tout appréciée...



3/ Dérèglement climatique : scénario inquiétant pour l'Algérie de 2025

La région du Maghreb est touchée de plein fouet par les changements climatiques dus à l'augmentation du volume des gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère de la planète, affirment Kamel Mostefa-Kara et Hakim Arif dans un livre paru en 2013.

La hausse des températures et la sécheresse, avec leur corolaire la désertification, menacent sérieusement le cadre de vie des populations maghrébines et algériennes en particulier, avertissent les auteurs de « État des lieux, bilan et perspectives du défi du changement climatique en Algérie », paru aux Éditions Dahlab.

D'après cet ouvrage, le désert avance à un rythme effréné pour engloutir de vastes territoires en Algérie. Il est question d'« un déplacement agro-climatique » de 100 kilomètres en moyenne au nord de l'Algérie à l'horizon 2025. L'extension des zones arides prendrait des proportions plus inquiétantes dans la région centre des Hauts-Plateaux où l'avancée de l'aridité devrait s'effectuer sur plusieurs centaines de kilomètres, en passant du sud de Djelfa pour s'étendre jusqu'aux confins de Médéa (à 80 kilomètres d'Alger).

Selon ce scénario sombre, inspiré par des études scientifiques, réalisées par le GIEO (Groupe intergouvernemental d'étude de l'évolution du climat), le climat désertique avancerait de quelque 200 kilomètres dans la région ouest, soit du sud de Naama jusqu'au sud de Tlemcen. À l'Est, le déplacement agro-climatique attendu sera de moindre envergure. Toutefois, la ligne de démarcation du désert, fixée aujourd'hui au nord de Biskra et d'El Oued, devrait monter vers le Nord pour inclure des parties de la région des Aurès, dont Khenchela et Batna.

À se fier à ces prévisions, des milliers de kilomètres de steppes seront envahis par le sable du Sahara avant de menacer les terres du Tell. Des prévisions alarmantes qui rejoignent celles, non moins inquiétantes, du ministère de l'Agriculture qui estime les superficies menacées par la désertification à environ 30 millions d'hectares dont 5 millions classés dans le rouge.

Une baisse de 2 milliards de m3 d'eau

Ce « déplacement agro-climatique » est le résultat de la hausse de la température d'un degré °C, prévue durant la prochaine décennie dans la région des Hauts-Plateaux, ajoutent les chercheurs. Ce réchauffement causera une diminution de 15 % des précipitations, correspondant à une baisse de 2 milliards de m3 d'eau. La désertification progressera par suite de la réduction de la pluviosité annuelle moyenne, observée déjà sur la partie nord de l'Algérie durant le siècle dernier, ajoutent-ils....

Cliquez SVP sur ce lien pour lire la suite : <http://www.tsa-algerie.com/actualite/item/1574-dereglement-climatique-scenario-inquietant-pour-l-algerie-de-2025>



4/ Un Algérien sur quatre n'a l'eau potable qu'un jour sur deux :

<http://www.algerie-focus.com/blog/2013/08/un-algerien-sur-quatre-na-leau-potable-quun-jour-sur-deux/>

Même si l'alimentation en eau potable s'est nettement améliorée cet été, le nombre de foyers algériens n'en **disposant pas 24h/24 reste très élevé.**

Le bilan est dressé par Messaoud Terra, un cadre du ministère des Ressources en eau. Dans une communication officielle, il fait état d'une dotation moyenne de 175 litres d'eau potable par jour cet été. Un chiffre significatif quand on sait que la dotation n'était que de 30 litres/jours en 1962 et 120 litres en 2001. Une promesse tenue aussi puisque le gouvernement avait promis de mettre l'accent sur l'eau pendant la période estivale.

Une bonne pluviométrie – qui a permis un taux de remplissage des barrages – a nettement contribué à l'amélioration de l'alimentation en eau potable en Algérie. Le réseau de distribution aussi. Il est passé de 55.000 km en 1999 à 105.000 km actuellement. Un ambitieux programme de modernisation de ce réseau devrait être lancé selon Messaoud Terra.

Dans le détail, 95% de la population algérienne accède à l'eau potable. Mais selon l'Algérienne des Eaux, qui gère 80% du réseau - **22% de la population bénéficie d'une alimentation en eau potable 24h/24. 34% des Algériens ont accès à l'eau potable une fois par jour. Résultat : 24% des clients n'ont l'eau potable qu'un jour sur deux, 14% uniquement un jour sur trois.**

Messaoud Terra a enfin rappelé que l'Algérie a investi plus de 2.000 milliards de dinars à travers les trois derniers plans quinquennaux de développement (2000 à 2014) dans le secteur des Ressources en eau.

5/Les pieds noirs de L'ILE DE LA REUNION ont un site :

Notre compatriote Eric Wagner vous invite à prendre connaissance de son site et bien sûr d'y participer : www.dalgerie-djezair.viabloga.com

6/ EXCLUSIF. Nous avons consulté le projet de loi Taubira !

http://www.lepoint.fr/societe/exclusif-ce-que-contient-le-projet-de-loi-taubira-19-08-2013-1715358_23.php

Le Point.fr s'est procuré le texte qui divisent Manuel Valls et Christiane Taubira. Voici le volet consacré à la récidive et la surpopulation carcérale.



[Pour lutter contre la récidive, Christiane Taubira souhaite prendre des mesures pour favoriser la réinsertion des condamnés. L'opposition crie au laxisme.]

Le grand flou. La réforme pénale de Christiane Taubira doit être présentée en septembre en Conseil des ministres. Et rien n'est encore gravé dans le marbre. "Le travail autour de ce texte est encore en cours et fait toujours l'objet d'arbitrages", explique la Chancellerie. Pour le moment, nul ne connaît encore la teneur exacte de la réforme. L'Union syndicale des magistrats (USM), le Syndicat de la magistrature (SM) et la CGT pénitentiaire, qui représente notamment les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP), disent tous n'en "connaître que les grandes lignes". Mais personne n'a eu accès au projet de loi définitif, qui passe de réunion interministérielle en réunion interministérielle.

Le Point.fr s'est procuré le document présenté comme "Le projet de loi relatif à la prévention de la récidive et à l'individualisation des peines". Il détaille les mesures que la Chancellerie souhaite prendre pour lutter contre la récidive et la surpopulation carcérale. Cet avant-projet de loi est la source du récent clash entre Christiane Taubira et Manuel Valls, qui a demandé un arbitrage de l'Élysée.

Nous vous en livrons les premières grandes lignes, qui concernent particulièrement la lutte contre la récidive.

- La sortie aux deux tiers de la peine. La situation des personnes condamnées à des peines de moins de 5 ans sera désormais "obligatoirement examinée (...) afin que soit prononcée une mesure de sortie encadrée", explique le texte. La sortie se fera sous la forme d'une semi-liberté (la personne dort en prison), d'un placement sous surveillance électronique (PSE), d'un placement à l'extérieur ou encore, selon les cas, d'une libération conditionnelle. Si le JAP estime un individu dangereux, il pourra néanmoins prendre "une ordonnance spécialement motivée", pour empêcher sa sortie. La libération

automatique du prisonnier aux deux tiers de la peine devient donc un principe. Cette mesure, qui a particulièrement fait tiquer Manuel Valls, pourrait être retoquée lors des arbitrages.

« Art. 720. - Lorsque la durée de la peine accomplie est au moins égale au double de la durée de la peine restant à subir, la situation des personnes incarcérées en exécution d'une ou plusieurs peines privatives de liberté d'une durée totale prononcée inférieure ou égale à cinq ans est obligatoirement examinée par le juge de l'application des peines et la commission de l'application des peines, afin que soit prononcée une mesure de sortie encadrée.

Christiane Taubira souhaite également rendre "obligatoire" l'examen des longues peines (plus de cinq ans de prison) aux deux tiers de leur exécution, en vue d'une éventuelle libération conditionnelle. Ces mesures avaient été préconisées en janvier par le député PS Dominique Raimbourg, dans un rapport d'information sur les moyens de lutte contre la surpopulation carcérale.

- Des réductions de peine pour les récidivistes. En matière d'aménagement et de réduction de peines, Christiane Taubira veut calquer le régime des récidivistes sur celui des non-récidivistes. Notre Code pénal prévoit en effet des réductions de peine "pour les condamnés qui manifestent des efforts sérieux de réadaptation sociale". Pour les récidivistes, cette réduction ne peut excéder deux mois par année de prison ou quatre jours par mois lorsque la peine qui reste à subir est inférieure à un an. Christiane Taubira propose d'aligner ces délais sur ceux des non-récidivistes, à savoir trois mois et sept jours, sauf avis contraire du JAP.

2° Le deuxième alinéa de l'article 721-1 est ainsi modifié :

a) La deuxième phrase est complétée par les mots : « ; lorsque le condamné est en état de récidive légale, le juge de l'application des peines peut toutefois, après avoir recueilli les observations du ministère public sur ce point et par décision spécialement motivée, retenir les limites de trois mois et sept jours.»

b) Dans la dernière phrase, après les mots : « récidive légale », il est inséré les mots ; «et sauf décision spécialement motivée du juge de l'application des peines prise après avis du procureur de la République ».

- La peine d'emprisonnement en dernier recours. Lorsque le juge n'inflige pas une peine de prison avec sursis, et qu'il choisit donc l'emprisonnement ferme, le Code pénal l'oblige à motiver sa décision. Cependant, lorsque la personne est récidiviste, il n'est pas obligé de le faire. Christiane Taubira souhaite faire disparaître cette possibilité.

Le dernier alinéa de l'article 132-19 du code pénal est remplacé par les dispositions suivantes :

« En matière correctionnelle, la peine d'emprisonnement ne peut être prononcée qu'en dernier recours, si la personnalité de l'auteur de l'infraction, la nature des faits et les circonstances de leur commission rendent cette peine indispensable et si toutes les autres sanctions prévues par les 2° à 9° de l'article 131-3 apparaissent manifestement inadéquates.

« Lorsque le tribunal correctionnel prononce une peine d'emprisonnement sans sursis ou ne faisant pas l'objet d'une des mesures d'aménagement prévues aux articles 132-25 à 132-28, il doit spécialement motiver sa décision, au regard des faits de l'espèce et de la personnalité de leur auteur ainsi que de sa situation ».

- Suppression du mandat de dépôt obligatoire pour les récidivistes. La Chancellerie souhaite supprimer l'article 465-1 du Code de procédure pénale qui dispose : "S'il s'agit d'une récidive légale au sens des articles 132-16-1 et 132-16-4 du Code pénal, le tribunal délivre mandat de dépôt à l'audience, quel que soit le quantum de la peine prononcée, sauf s'il en décide autrement par une décision spécialement motivée."

Christiane Taubira et Manuel Valls ont jusqu'au mois de septembre pour trouver un terrain d'entente. "Chacun défend son pré carré, explique le député PS Dominique Raimbourg. Mais il n'y a pas de justice sans police, ni de

police sans justice. Aujourd'hui, les décisions de justice n'apaisent pas la société. Il faut absolument trouver un appareil judiciaire moderne".

7/ Regroupement familial, islam : Valls crée un malaise à gauche

VIDEOS. Le ministre de l'Intérieur a heurté certains de ses collègues lors du séminaire de lundi en évoquant une politique migratoire qui "devra être repensée", et la "compatibilité de l'islam" avec la "démocratie"



[Manuel Valls, ministre de l'Intérieur, lors du séminaire gouvernemental à l'Élysée, le 19 août 2013 à Paris. (Briquet Nicolas-POOL/SIPA)]

Lors du séminaire de rentrée de l'Élysée lundi 19 août, le ministre de l'Intérieur, Manuel Valls, a "jeté un froid", estime "Libération".

Lors d'un débat sur le "vivre ensemble", Manuel Valls a souligné deux défis majeurs auxquels la France devait faire face : tout d'abord, la poussée démographique, notamment africaine, obligeant "d'ici à dix ans à repenser notre politique migratoire". En conséquence, la "question du regroupement familial pourrait être revue". Second défi : la démonstration que "l'islam est compatible avec la démocratie", rapporte "Libération".

"Un froid polaire"...

Cliquez SVP, sur ce lien, pour lire la suite et voir la VIDEO :

<http://tempsreel.nouvelobs.com/politique/20130820.OBS3671/immigration-islam-les-propos-de-valls-divisent-a-gauche.html>

Et sur le même sujet :

<http://www.lefigaro.fr/politique/2013/08/20/01002-20130820ARTFIG00224-immigration-valls-evoque-une-remise-en-cause-du-regroupement-familial.php>

http://www.liberation.fr/politiques/2013/08/20/valls-juge-normal-de-s-interroger-sur-les-politiques-migratoires_925791

http://www.lemonde.fr/politique/article/2013/08/20/manuel-valls-estime-justifie-de-questionner-la-politique-migratoire-de-la-france_3463847_823448.html

<http://www.leparisien.fr/politique/immigration-et-islam-la-gauche-interdit-que-l-on-en-debatte-accuse-cope-20-08-2013-3066555.php>

8/ EPILOGUE MISSERGHIN :

Le serpent de Misserghin



J'aime beaucoup relire ce qu'a écrit ma mère en 2002.

Il y a des passages très simples et très vivants comme celui du *serpent de Misserghin* qui méritent vraiment d'être publiés, lus et relus, dégustés.

Un temps, j'ai regretté de lui avoir imposé une règle absolue : « *tu ne parleras pas de tes parents, ni de la guerre. Je veux sentir Oran, c'est tout. Le reste, c'est écrit dans tous les livres, si ça m'intéresse un jour, je saurai où aller chercher. Quant à tes parents, tu ne seras pas objective et puis je sais déjà ce que tu en penses. Tu aimes écrire. Écris sur Oran. Raconte comment c'était* »...

Cliquez SVP sur ce lien pour lire la suite : <http://www.memoblog.fr/le-serpent-de-misserghin/>



BONNE JOURNEE A TOUS

Jean-Claude Rosso